

Compte rendu Sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Mardi 17 juin 2014
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX SEPT du mois de JUIN à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 juin 2014.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN, MULLER, MATELIC, WATRIN, BOLTZ, CANTELE, HALTER, PELIZZARI, et FAVIER

Membre ayant donné procuration : M. HENRY à M. FOURNIER

Absent excusé : néant

Absent : M. CORRADI

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FELLY

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il demande l'autorisation de retirer les points suivant de l'ordre du jour :

1.6 Construction de logements sociaux à Montois la Montagne par la société « Néolia – Lorraine » - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

5.2 Convention relative aux études de faisabilité de la restructuration du golf d'AMNEVILLE dans le cadre de l'opération VR52 – Section A4/Vitry sur Orne

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que les points 1.6 et 5.2 soient retirés de l'ordre du jour.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2014-49 – Opération ravalement de façade – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement de subventions à divers particuliers dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » pour un montant total de 3 660,00 €.

1.2 DB 2014-50 -Opération ravalement de façades - Mission de suivi et d'animation - Choix du prestataire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE la mission de suivi et d'animation de l'opération ravalement de façades au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement tous les ans et moyennant un montant de 264€ TTC par dossier,
- et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à cet effet.

1.3 DB 2014-51 – Programme d'intérêt général – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement de subventions à divers particuliers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour un montant total de 2 470,00 €.

1.4 DB 2014-52- Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une subvention à un particulier dans le cadre de la campagne « Isolation thermique » pour un montant de 500,00 €.

1.5 DB 2014-53- Construction de logements sociaux par les bailleurs – Participation de la CCPOM aux garanties d'emprunt - Validation du règlement d'intervention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le règlement définissant les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle peut accorder sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

2. ENVIRONNEMENT

2.1 DB 2014-54 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une subvention à un particulier dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable pour un montant de 90,65 €

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 DB 2014-55 – Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession de terrains à la société « Le Fournil de la Vallée de l'Orne » - Acte de vente

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession des parcelles cadastrées comme suit :
 - BAN DE CLOUANGE - section 6, n°188/35, d'une superficie de 2 258 m²
 - BAN DE ROSSELANGE - section 8, n°243/95, d'une superficie de 1 076 m
- qui se fera au nom de la société « *Le Fournil de la Vallée de L'Orne* », domiciliée à CLOUANGE (57 185), Parc d'activités Belle Fontaine, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession au prix de 1,00 € HT le m², conformément à l'estimation de France Domaine en date du 30 janvier 2014, compte tenu du fait que ces terrains sont inconstructibles,
- et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente avec la société « *Le Fournil de la Vallée de L'Orne* », ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

3.2 DB 2014-56 – Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à l'association « Ligue Régionale de Tir de Lorraine » - Compromis de vente

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 11 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »,

- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée :
 - BAN DE CLOUANGE section 4, n°98, d'une superficie de 1 483 m²
- qui se fera au nom de l'association « *Ligue Régionale de Tir de Lorraine* », domiciliée à METZ (57 000), Maison départementale des sports, 3 place de la bibliothèque, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- DECIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 16,10 €/m² et de fixer le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m²,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente avec l'association « *Ligue Régionale de Tir de Lorraine* » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire

3.3 DB 2014-57 – Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Cession d'un terrain à la société FOURNEE DOREE – Acte de vente

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée :
 - BAN DE SAINTE-MARIE-AUX-CHENES : Section 34 n° 345/91 de 9 ares 58 qui se fera au nom de la « SAS Fournée Dorée Lorraine » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- DECIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 7,85 €/m² et de fixer le prix de cette cession au prix bilan de la ZAC soit 12 € / HT/m²,
- et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à passer avec la société « FOURNEE DOREE », ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

4. PETITE ENFANCE

4.1 DB 2014-58 – Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, et tous les documents afférents à ce dispositif.

4.2 DB 2014-59 – Constitution du Comité de pilotage chargé d'assurer le suivi des délégations de service public pour la gestion des structures multi accueil petite enfance

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de constituer un comité de pilotage pour le suivi des délégations de service public en cours pour la gestion des structures multi accueils petite enfance,
- DESIGNER comme membre de ce comité de pilotage:
 - o M. CANTELE Jean,
 - o M. CORRADI Luc,
 - o M. MATELIC Vincent,
 - o Mme DALLA FAVERA Teresa (commune d'Amnéville)
 - o Mme WAGNER Véronique (commune de Rombas)
 - o Mme TOUSSAINT Christiane (commune de Marange-Silvange)
 - o M. WATRIN Roger (commune de Ste-Marie-aux-Chênes)
 - o Mme TOSCANI-DE GREGORIO (commune de Clouange)
 - o Mme WALTER Marie (Caisse d'Allocations Familiales de Moselle)
 - o Mme BIANCHI-MIRASOLE (Protection Maternelle et Infantile)
 - o Mme MAURISSAT Karine (fédération Léo Lagrange)

4.3 DB 2014-60 – Constitution du Comité de pilotage chargé d'assurer le suivi de la compétence petite enfance

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de constituer un comité de pilotage pour le suivi régulier de l'activité de la petite enfance,
- DESIGNER comme membre de ce comité de pilotage:
 - o M. CANTELE Jean,
 - o M. MATELIC Vincent,
 - o Mme DALLA FAVERA Teresa (commune d'Amnéville)
 - o Mme WAGNER Véronique (commune de Rombas)
 - o Mme TOUSSAINT Christiane (commune de Marange-Silvange)
 - o M. WATRIN Roger (commune de Ste-Marie-aux-Chênes)
 - o Mme TOSCANI-DE GREGORIO (commune de Clouange)

5. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

5.1 DB 2014-61 – Requalification du site sidérurgique des Portes de l'Orne - Instauration d'un périmètre de prise en considération des études

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'instaurer un « périmètre de prise en considération des études » relatif au projet de requalification des Portes de l'Orne comme indiqué sur le plan joint en annexe.

6. FINANCES

6.1 DB 2014- 62 Travaux de réhabilitation du complexe piscine/patinoire d'Amnéville – Versement d'un fonds de concours à la Ville d'Amnéville

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord de principe quant à l'attribution à la Commune d'Amnéville, d'un fonds de concours de 180.000,00 € dans le cadre des travaux de remise en état du complexe piscine-patinoire d'Amnéville.

6.2 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Information

7. ADMINISTRATION GENERALE

7.1 DB 2014-63-Extension des locaux de la CCPOM – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant au contrat de base

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec GHA Architectes et DM Ingénierie dans le cadre de l'extension des bureaux de la CCPOM, pour un montant de 19 940 € HT (voir répartition en annexe), le montant du marché de base est ainsi passé de 39 010,00 € HT à 58 950,00 € HT,
- Et AUTORISE le Président à signer ce dernier

8. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/05/2014
- Tableau de bord financier au 31/05/2014
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/04/2014
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/05/2014
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/05/2014
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/05/2014
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/05/2014
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h05.

Rombas, le 25 juin 2014
Le Président



Lionel Fournier
Lionel FOURNIER